

Trait d'union

n°3 Avril 2010

Bulletin du mouvement familial en Isère

Edito

Depuis le précédent Trait d'Union, les débats sur le «congé parental d'éducation» ont avancé, notamment à travers les positions du Haut Conseil à la Famille et les discussions lors de notre dernier Conseil d'administration. Rappel : le projet gouvernemental envisageait de réduire la durée de ce congé et d'en augmenter le montant prétextant qu'il portait préjudice aux femmes pour leur reprise d'activité professionnelle. Or, toutes les études montrent que cette affirmation est erronée car près de 87 % des femmes retrouvent leur activité professionnelle à l'issue de ce congé. Et contre les arguments qui laissent croire que les mères seraient mieux «considérées» financièrement, nous faisons le calcul simple : elles auraient bénéficié de 9974€ (12 mois x 789 €) au lieu des 19 875€ actuels (36 mois x 552 €).

Pourquoi cette tentative de supercherie ? Que veut dire cette politique de miroir aux alouettes ? Pour qui prend-on les familles ?

Notre mobilisation porte ses fruits : le projet a été retiré. Avec l'U.N.A.F., nous réaffirmons qu'il faut laisser le choix aux parents. De plus, des améliorations restent nécessaires : le retour à l'emploi pour les parents en C.D.D., la possibilité de le fractionner, la fin du couperet au jour du 3^{ème} anniversaire de l'enfant, pour qui il est alors particulièrement difficile de trouver un mode d'accueil, et enfin l'accès à ce congé aux femmes qui, devenues mères à l'issue de longues études, n'ont pas suffisamment travaillé pour ouvrir ce droit.

Pour terminer, je vous renouvelle notre invitation à l'assemblée générale de l'U.D.A.F. Centrée sur le thème de la communication, elle sera un temps fort de nourrissage et d'expression des projets associatifs des associations familiales du département. Je souhaite que chaque association fasse un effort de communication en direction de ses militants bénévoles, afin qu'elle puisse être représentée à cette A.G. par plusieurs personnes, susceptibles de relayer ensuite la réflexion et l'action sur le terrain.

Rendez-vous le 3 mai à Voiron !

Bernard Tranchand, Président

Politique familiale

Le don d'organes : une affaire de famille



L'importance de la réflexion personnelle et des discussions en famille pour que la volonté du donneur d'être ou non prélevé après sa mort puisse être respectée.

Après une année de réflexions, d'échanges et de débats, le groupe de travail «bioéthique» et le Conseil d'administration de l'U.D.A.F. de l'Isère rendent leur copie autour du vaste sujet de la bioéthique et plus particulièrement des prélèvements d'organes, de tissus et de cellules. A l'aube de la révision des lois de bioéthique prévue pour l'été 2010, le mot d'ordre de l'U.D.A.F. est sans appel : respect du corps humain.

Développer la culture du don et sa gratuité :

Fondée sur «le don gratuit», la médecine de transplantation en France se développe grâce au consentement libre et éclairé du donneur. La gratuité et l'anonymat, intimement liés, sont les garants de la non marchandisation du corps humain. Face à une pénurie d'organes, il est nécessaire de parier sur la qualité du don et la générosité des donateurs.

Respecter le choix du défunt et la volonté des familles :

Dans la loi, l'accord de chacun pour donner ses organes après sa mort est présumé. Seul compte le refus exprimé de son vivant. Encore faut-il l'exprimer ! L'écoute et le dialogue au sein de chaque famille, autour de ce sujet tabou, sont indispensables pour faire respecter le choix de chacun. A défaut et dans les faits, les équipes hospitalières sollicitent davantage le consentement des proches : il serait inhumain de passer outre l'opposition des familles. Restons vigilants pour la non appropriation collective des corps après la mort, le don n'est ni un devoir, ni une obligation. Nous faisons

deux propositions, celle d'établir un «registre du choix» signé lors de notre vivant, et celle de rendre obligatoire une concertation entre le corps médical et les proches du défunt (nécessitant une formation du personnel hospitalier).

Protéger la liberté du don entre personnes vivantes :

Aujourd'hui, donner un rein ou son foie ne peut s'opérer que pour un membre proche de la famille. Malgré des risques de pressions familiales compréhensibles, il faut être vigilant à l'élargissement du cercle des donateurs et éviter des risques de dérive financière. La notion de «défraiement équitable» est cependant à envisager pour couvrir les frais réels encourus et d'éventuelles indemnités lors d'«aléas thérapeutiques.»

L'U.D.A.F. de l'Isère encourage bien entendu la médecine à développer de nouvelles thérapies. Mais elle insiste pour que les règles qui la régissent respectent intégralement la dignité de tout homme, sans fascination de la technique, dans un discernement éthique et cohérent.

Donner un cadre de vie familial à un enfant

Protéger l'enfant pupille de l'Etat*, faire les meilleurs choix pour son avenir : la mission du représentant familial au sein du Conseil de Famille, proposé par l'U.D.A.F., dépasse l'engagement militant puisqu'elle fait écho à sa propre expérience de parent adoptant.

Rencontre avec Luc Genevrier, membre actif de l'association Enfance Famille d'Adoption (E.F.A.) et représentant familial au Conseil de Famille depuis Janvier 2010.

Une demi-journée par mois, Luc Genevrier se rend au Conseil de Famille. «Ce conseil multipartite permet une appréciation complète pour l'intérêt de l'enfant. Nous amenons chacun nos compétences, nos expériences pour donner le meilleur cadre de vie familial possible à l'enfant, en famille d'accueil ou d'adoption.

Les dimensions juridiques, bien sûr, mais surtout psychologiques orientent nos choix», précise Luc. Composé de conseillers généraux, de membres d'associations (familiales, d'assistantes maternelles, d'entraide des pupilles), de travailleurs sociaux du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, d'un pédiatre et d'un avocat, l'instance assure aussi le suivi éducatif et administratif de l'enfant jusqu'à sa majorité, en collaboration avec le travailleur social référent. «Il arrive même que l'enfant vers 8 ou 9 ans vienne nous voir lors du Conseil. Quand il prend conscience de son parcours, il est important de lui faire comprendre qu'il y a un groupe d'adultes, à défaut d'être des parents, qui s'occupent de lui et

cherchent à l'aider», souligne Luc.

Ce n'est pas un hasard s'il a été mandaté par l'U.D.A.F. pour représenter les familles au sein de ce Conseil. Membre actif d'Enfance Famille Adoption, il peut apporter tout son recul et des pistes de réflexion sur la problématique des parents adoptants (deux garçons font partie de la famille depuis 2004, en attente de deux fillettes haïtiennes pour bientôt). «De plus, les valeurs d'E.F.A. donnent du sens à cette mission de représentation : donner une famille



7 nouveaux-nés et un seul enfant plus grand ont été adoptés en 2009 en Isère.

à un enfant, donner de l'amour, un toit, une éducation... en respectant son histoire, sa personnalité», ajoute Luc. Pour cette mission à laquelle il tient «affectivement», notre représentant familial a suivi une formation propre au Conseil de Famille dispensée par E.F.A., se documente, garde cet équilibre indispensable entre rencontres de parents en demande d'adoption et argumentations objectives au sein du Conseil. Un engagement bénévole qui, comme Luc le dit lui-même, «fait entièrement partie de ma vie».

*Enfant pupille de l'Etat : enfant mineur confié au service de l'aide sociale à l'enfance dont la fonction de tuteur est exercée par le Préfet.

Vous souhaitez en savoir davantage sur la représentation familiale, contactez-nous au 04 76 85 13 23.

● **3 mai : Assemblée générale de l'U.D.A.F.**
Réservez votre soirée du **lundi 3 mai** pour l'A.G. de l'U.D.A.F. sur le thème : «Communiquer, pour quoi ? comment ? Des outils pour valoriser, mobiliser, développer».
Inscription avant le 26 avril.

● **28 mai : Journée Santé «maltraitance ordinaire»**
Journée Santé «maltraitance ordinaire dans les établissements de santé, le volet santé de la loi H.P.S.T. et la nouvelle certification» le 28 mai à Lyon. Formation gratuite ouverte à tous les bénévoles du mouvement familial.
Inscription avant le 23 avril.

● **19 juin : Assemblée générale de l'U.N.A.F.**
Une délégation iséroise se rendra à l'A.G. de l'U.N.A.F. organisée le samedi 19 juin à Lyon sur le thème «Rien de durable sans les familles». Venez rencontrer les représentants des autres U.D.A.F. et nos élus nationaux !
Inscription avant le 30 avril.

● **Abonnement à la Lettre de l'U.N.A.F.**
Soyez les premiers informés de l'actualité «Politique Familiale» : positions de l'U.N.A.F., débats en cours, vie des mouvements familiaux... **Abonnez-vous gratuitement** à la Lettre électronique de l'U.N.A.F.

● **Site internet «Le Médiateur et Vous»**
Espace d'échanges et de réflexions sur les droits, le site lemediateuretvous.fr propose de débattre autour de la consommation, l'éducation... et bien sûr la famille : droit de la famille, prestations familiales, homoparentalité, P.A.C.S...

Contact / Infos : Marie Catrice au 04 76 85 13 23, mcatrice-udaf38@orange.fr

Le ? saviez vous

La déclaration des droits de la famille a été instituée par l'U.N.A.F. lors de son assemblée générale de 1989. Elle contient 12 articles dont le dernier proclame «les familles ont le droit de s'associer pour défendre leurs intérêts. L'Etat a le devoir de veiller à la représentation permanente des intérêts familiaux. Les familles doivent avoir accès à tous les moyens de la communication.»

d'avril à juin 2010

Rencontres

● **28 et 29 avril puis 16 et 17 juin en Isère** : Journées Drôles de Mamans
1^{er} et 2 mai en Isère : Week-end naissance et journée postnatale. Les Drôles de Mamans, contact@droles-de-mamans.com, www.droles-de-mamans.com

● **6 mai à Grenoble** : Groupe de paroles «Les situations relationnelles difficiles». Syndicat des Familles Monoparentales de l'Isère : 04 76 46 50 72, sfmi923@orange.fr

● **15 mai à 14h30 à Grenoble** : Groupe de paroles pour toute personne concernée de près ou de loin par les questions de l'homosexualité, de la bisexualité, et/ou de l'homophobie. Association Contact : www.asso-contact.org/38.

Sorties conviviales les 17 avril et 19 juin.

● **29 mai à Grenoble** : portes ouvertes de l'association de bienfaisance, association familiale protestante : 04 76 70 33 36, asb.grenoble@laposte.net

● **13 juin à Montaud** : pique-nique ouvert à toutes les familles en deuil d'un enfant. Association Jonathan Pierres Vivantes : 04 74 83 06 32

Le réseau familial en mouvement

ELECTIONS HLM / EPL 2010

Loyers, charges
vie collective
Loyers, charges
vie collective
Locataires,
c'est le moment
de nous faire entendre !

Confédération Syndicale des Familles



«Votez, ça vaut le coup !»

La campagne pour les élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux a commencé*. A quoi servent concrètement ces élections ? Etre représentant des locataires au sein d'un organisme bailleur, c'est se prononcer sur les loyers, les charges, les réhabilitations, l'attribution des logements mais surtout faire progresser les droits des locataires, imposer des lieux de concertation, équilibrer les rapports de force entre le locataire et son bailleur. «C'est siéger mais surtout aller sur le terrain, à la rencontre des habitants pendant 4 ans», précise Dominique Vieu-Boeglin, présidente de l'Union départementale de la C.S.F. Militants dans l'âme, la plupart des représentants élus de la C.S.F. se représenteront cette année, mais comme tient à le souligner Dominique, «il n'y a que 25% à 30% des locataires qui votent à chaque élection. Pourtant, c'est la seule occasion où tout le monde a le droit de voter».

La campagne lancée, une vingtaine de militants aidés des adhérents de l'association qui font le relais, sillonnent le département. «Notre message est fidèle à nos valeurs, nous demandons aux personnes de s'impliquer dans la vie de leurs immeubles et de leurs quartiers. Nous leur proposons d'agir avec elles, sans faire à leur place. Les habitants sont capables de se prendre en main, la C.S.F. est présente pour les aider, que ce soit pour défendre leurs droits autour du logement, de l'éducation ou de la consommation», conclut Dominique.

* Clôture de la campagne le 15 décembre.

Contact : C.S.F., Dominique Vieu-Boeglin (Présidente) au 04 76 44 57 71, csf38.secretariat@wanadoo.fr, <http://lcsfriquet.org>

Vous souhaitez que votre association apparaisse dans Trait d'Union, vous voulez recevoir ce bulletin par mail, contactez-nous : 04 76 85 13 23 ou mcatrice-udaf38@orange.fr

Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésés de l'Isère



Les premières «Maisons Espoir» de l'Isère

Pourquoi les personnes victimes d'une lésion cérébrale et de ce fait plus ou moins dépendantes d'une aide extérieure, ne pourraient vivre dans «leur» maison ? Le constat dressé par l'A.F.T.C. Isère et le réseau Espoir a conduit à ce projet de «Maisons Espoir» pour les personnes cérébrolésées souhaitant retrouver une autonomie : vivre en établissement médical ou au domicile des parents est loin d'être un choix délibéré pour tous. Une colocation spécialisée à 4, mutualisant ainsi les aides humaines indispensables à chacun (accompagnement par des auxiliaires de vie), donnera aux locataires un nouveau souffle et de nouveaux horizons.

Contact : A.F.T.C. Isère, Chantal Matray (Présidente) au 06 72 42 89 38, aftc.isere@orange.fr, www.traumacranien.org

Trois projets de Maisons Espoir sont en cours sur l'agglomération grenobloise avec le soutien du Conseil Général, Pluralis, la S.D.H. et le C.C.A.S. de Grenoble et la collaboration d'architectes et d'ergothérapeutes pour l'adaptabilité de ces lieux de vie. «Des Maisons Espoir pour accéder à une vie sociale et créer une convivialité familiale», comme l'ajoute Chantal Matray, présidente de l'A.F.T.C. Isère, association pilote du projet. Les projets fleurissent pour aider les personnes cérébrolésées et leur famille, puisqu'un Groupe d'Entraide Mutuelle cherche à se constituer. L'association a pour cela besoin d'un local : merci de les aider !

Association familiale de La Tour du Pin



500 enfants autour de Monsieur Carnaval

6 mois de préparation ont été nécessaires aux bénévoles de l'association familiale de La Tour du Pin. Le résultat, comme chaque année, a été grandiose : 500 enfants ont participé en février au «carnaval des légumes», originalité 2010, du défilé à l'embrasement de M. Carnaval, en passant par le spectacle de Moulin Guitare. Merci pour cette énergie !

Contact : Association Familiale de La Tour du Pin, Valérie Bourey (Présidente) au 06 79 58 45 27, associationfamiliale38@orange.fr, www.aflatourdupin.asso.fr



d'avril à juin 2010

A venir

Animations

- 10 avril à Moirans, 18 avril à Bourgoin-Jallieu et 25 avril à Villard-Bonnot : Bourse de l'enfance. Jumeaux et Plus : 04 76 35 21 12, multiples.38@wanadoo.fr, www.jumeauxetplus38.fr
- 11 avril à Vizille : Bourse aux vêtements. Association des familles intercommunale des pays de Vizille : 04 76 68 75 90

Ateliers

- 7 avril à Grenoble : atelier «Conseils pour l'emploi» et 26 avril à Grenoble : atelier «Gestion et suivi de projet». Syndicat des Familles Monoparentales de l'Isère : 04 76 46 50 72, sfmi923@orange.fr
- 2 mai puis 5 juin à Crolles : journée mère/fille «A la découverte du langage secret de mon

corps». Inscription : 35 €, Cler Isère : 04 76 92 14 76, odile.defelix@laposte.net

Conférences-Débats

- 24 avril à Grenoble : «La Famille», S.F.M.I. : 04 76 46 50 72, sfmi923@orange.fr
- 27 mai à Meylan : «Famille et société» avec Mme Costa. Couples et Familles de l'Isère : 04 76 46 88 58

Rencontre avec José Arias, vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de la cohésion et du développement social

Le budget du Conseil général de l'Isère : 1,4 milliard d'euros

dont environ :

- 150 M€ pour les transports collectifs
- 125 M€ pour les personnes handicapées
- 125 M€ pour les personnes âgées
- 115 M€ pour l'enfance
- 95 M€ pour les routes
- 100 M€ pour l'éducation
- 90 M€ pour la cohésion sociale
- 55 M€ pour l'aide aux communes
- 50 M€ pour la sécurité
- 30 M€ pour la culture

La cohésion sociale :

- 30 000 Isérois à la recherche d'un emploi
- 14 000 bénéficiaires du R.S.A. Socle (anciennement R.M.I. et/ou A.P.I.)
- 20 000 bénéficiaires du R.S.A. Activité (en complément de salaire)



Quelles sont les missions de la Direction du développement social du Conseil Général ?

Délégation de fonctionnement de l'Etat, ce service du Conseil général a pour mission de lutter contre les exclusions. Cela se traduit par l'ouverture de droits des publics concernés à certaines allocations. Mais au-delà de notre «mission guichet», notre rôle est d'accompagner les familles. Pour cela, nous avons des équipes de travailleurs sociaux et nous travaillons beaucoup avec le monde associatif.

Les deux grands pôles d'action sont les deux droits communs que sont le logement et l'emploi. L'accompagnement des familles autour du logement : aides pour le recouvrement des impayés de loyers, notre but étant bien sûr d'éviter les expulsions. Et pour l'emploi, nous gérons le dispositif du R.S.A., le minima social pour vivre (80,5 millions d'euros pour 2010), et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement (formations, actions collectives...).

Au vu du Conseil général, comment évolue le niveau de vie des Isérois ?

Le nombre de personnes sollicitant une aide pour leur logement est en forte augmentation depuis deux

ans, nous en sommes aujourd'hui à 3 000 familles. Pour certaines personnes, dans une situation financière difficile liée à la précarité des salaires, le droit au logement peut s'exprimer, y compris dans de l'hébergement d'urgence. Il y a de plus en plus de difficultés à disposer de moyens pour dépasser les situations d'urgence (60% du budget logement) et être dans de la prévention et de l'accompagnement. Une partie des charges incombe au seul Département, sans être partagée par l'Etat. Il est impératif de rééquilibrer urgence et développement social pour mesurer les effets d'une véritable politique où les dynamiques sociales se substituent à l'urgence.

Je souhaiterais développer les actions collectives, et donner les capacités aux personnes de sortir de ces situations d'allers-retours au guichet.

Nous réalisons des enquêtes auprès des ménages, les assistants sociaux sont sur le terrain, les chiffres sont clairs, il y a une baisse du pouvoir d'achat pour 60 000 familles. Emplois précaires, montée de la monoparentalité qui peut amener une situation de bas revenus, retraités qui sont censés vivre de leur retraite mais pour qui un revenu en dessous de 900 euros par mois ne suffit pas, jeunes de moins

de 25 ans qui sont de plus en plus nombreux à demander une aide d'urgence via le Fonds d'Aide aux Jeunes (au détriment des actions collectives). Nous accompagnons de plus en plus de personnes mais c'est surtout la diversité de ces publics qui marque. Tant que les personnes ne retrouveront pas un emploi stable, la précarité sera présente. Le salariat, c'est l'autonomie de la personne.

Concernant l'Observatoire de la Vie Familiale piloté par le Conseil Général, les C.A.F. et l'U.D.A.F. sur l'impact de la crise sur les familles iséroises ?*

L'observation est nécessaire mais reste très statistique, elle doit nous amener des données qualitatives : des situations, notamment de ceux qui sont le plus en difficulté, leurs paroles, pour qu'avec eux, on construise des solutions. Dans une société que l'on peut qualifier en 2010 à 3 vitesses, il faut se poser les bonnes questions : que va-t-on faire de ce travail d'observation, quelles actions communes va-t-on mettre en place, tous acteurs confondus ? Le rôle du Conseil Général est de fédérer, animer, il est le garant d'une politique commune consentie. Mais il ne peut rien faire seul.

* Les résultats de l'enquête qualitative et quantitative «les familles iséroises face à la crise» menée par l'Observatoire de la Vie Familiale seront disponibles à l'automne 2010.

Actualités

Expulsions locatives : quand les familles se retrouvent face au juge

Dette locative, commandement de payer, assignation au tribunal, audience devant un juge deux mois plus tard. Face à l'appareil judiciaire, les familles sont bien souvent démunies pour faire valoir leur situation devant le juge et obtenir des délais, de 24 mois maximum, soit pour payer la dette, soit pour quitter le logement. Les travailleurs sociaux de l'U.D.A.F. les accompagnent pour les préparer à l'audience et bénéficier d'un procès plus «équitable».

Pilotées par le Conseil général et la préfecture, les missions d'«enquêtes financières et sociales suivant l'assignation» sont menées par l'U.D.A.F. sur toute l'Isère. Dans un laps de temps de deux mois, séparant la signification de l'assignation et l'audience, les travailleurs sociaux réalisent un diagnostic complet de la situation sociale, financière et administrative des locataires assignés, préconisant des orientations pour obtenir des délais tout en mobilisant le locataire. L'objectif est de

fournir au juge les éléments utiles lui permettant de prendre sa décision en toute connaissance de cause. Forte d'une expérience de dix ans, l'U.D.A.F. vient néanmoins de proposer une formation à l'ensemble de l'équipe de son pôle social pour apporter aux ménages la plus-value associative d'une approche sociale et juridique. «On ne se contente pas d'informer les locataires sur les dispositifs existants, on s'assure que leurs droits ont été respectés dès le

commandement de payer, ce qui n'est pas toujours le cas», précise Annie Bachelier, cadre actions sociales de l'U.D.A.F. La réflexion se poursuit, et comme le rajoute Annie : «notre souhait serait de travailler avec les juges et de savoir si le document de l'enquête répond à leurs attentes». A bon entendre...



60% des ménages rencontrés par l'U.D.A.F. dans le cadre des «enquêtes» sont des personnes seules, dont 53% ont des enfants à charge.

Le Point Famille Information

04 76 85 13 24

infofamille38@wanadoo.fr

Écoute
Infos
Orientation
Consultation
de revues

Logement, Conso, Vacances,
Parentalité, Couples, Loisirs
Modes de garde, Vos Droits...

Zoom'INFC



un service de l'U.D.A.F. labellisé

Trait d'union

Bulletin du mouvement familial en Isère

Bimestriel diffusé à 2 000 exemplaires
Impression sur papier recyclé, encres végétales
Imprimeur : Alias (Poizat)

Comité de rédaction :

Bernard Tranchand (Directeur de Publication), Maguy Berranger, Marie Calrice (rédaction et maquette), Sandrine Enrienne-Thorrand, Florence Etienne, Catherine Martin

N° ISSN : 1764-089X - Dépôt légal : 2009

Union Départementale
des Associations Familiales de l'Isère

2 rue de Belgrade, 38000 Grenoble
04 76 50 93 92, Fax : 04 76 85 43 94
udaf38@wanadoo.fr, www.unaf.fr

